



## LES ATELIERS : DES CONSEILS ET UN SUIVIS PERSONNALISÉ

### Phase 1 : conception de votre projet jusqu'au permis de construire.

Isabelle H. vous propose toute son expérience et un ensemble de moyens pour mener à bien votre projet d'habitation tout en vous sensibilisant à la qualité architecturale et à l'impact de vos choix sur l'environnement.

InformEcoBat répondra aussi aux questions paratechniques comme la géobiologie et la qualité de vie de l'habitat : tracés régulateur, Feng Shui, etc.

Son idée est de rester réceptive aux souhaits des personnes comme aux alternatives des pratiques constructives.

Il s'agit d'un accompagnement individuel, c'est-à-dire que le porteur de projet fournit un travail réel, de dessin, de calculs, de recherches ... chez lui, en famille le plus souvent, car chacun doit s'y retrouver, c'est essentiel !.

Lors des rendez-vous, il est accompagné par l'architecte qui l'aide à mettre en forme et finaliser son projet jusqu'au dépôt du permis de construire.

Pour les autres phases, la même formule est proposée. Les heures d'un atelier peuvent être reportées sur le suivant, selon l'avancement du projet.

### Phase 2 : détails techniques, maîtrise des coûts, devis, mise en relations avec les professionnels.

### Phase 3 : réalisation et accompagnement de chantier.

Les ateliers se déroulent habituellement au siège de l'association InformEcoBat, à Mirepoix, un nouveau lieu sera probablement ouvert à Perpignan courant 2009.

La durée d'un atelier est d'un total de 30 heures ( 10 x 3 h ) au tarif de base de 35 € /h mais sera adapté selon l'ampleur du projet et les moyens des porteurs de projet.

Les porteurs de projet ont accès, sur place, à la documentation générale et technique adaptée à la situation locale ou non, le prêt de livre étant réservé aux adhérents.

Des exemples de réalisations sont téléchargeables sur le site Internet à l'onglet « Diaporamas ».

Isabelle H. peut aussi prendre en charge tout ou partie de l'ensemble de ces missions dans un cadre professionnel avec le porteur de projet, qui devient donc client du cabinet d'architecture, avec une grille tarifaire différente, mais qui s'adaptera en fonction des surfaces et des budgets.

## POUR BIEN DÉMARRER AVEC VOTRE PROJET :

Il vous faudra un certain nombre de documents :

#### ◇ Demandez à votre mairie :

- le Certificat d'Urbanisme ( CU )
- le Plan Local d'Urbanisme ( PLU )
- La copie du Cadastre qui concerne vos parcelles

#### ◇ Prenez des photos :

- des différentes vues *de et à partir de* votre terrain à bâtir
- intérieur / extérieur du *bâtit existant* sur le terrain ( ruines, ... ) **et** aussi *celui aux alentours* ( granges, habitations typiques, ... ).

#### ◇ S'il y a lieu, Faites le relevé précis du bâti existant :

- des dimensions; intérieur / extérieur en 3D du bâti existant, des encadrements, des distances entre eux, ...
- des distances qui les séparent des réseaux routiers, d'eaux, d'électricité, téléphoniques, ...

#### ◇ Partez à la pêche aux informations :

- Demandez aux « anciens » quelle est la météo habituelle, les vents dominants, s'il y avait une source et où, l'histoire du lieu, ...
- Remarquez l'implantation des cheminées, les pentes de toits, l'orientation, ...

#### ◇ Ensuite : **venez nous voir !**